

REGLEMENT 2021-2022

Appel régional à candidature ouvert du 15 janvier au 31 mars 2021 (12h00, heure de Beyrouth)

1. AVANT-PROPOS

L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la compréhension interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient la coopération inter-universitaire de ses établissements membres. Il est rappelé à l'attention des candidat(e)s que l'AUF n'est pas une école doctorale ou un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, le soutien à la mobilité n'implique pas le recrutement de l'enseignant(e) par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et l'enseignant sélectionné. Ce soutien ne peut donc pas être apparenté à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'il n'est pas obtenu en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. Les interventions de l'enseignant(e) restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine et/ou d'accueil. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et de contrôle sur l'enseignant bénéficiaire de la mission de coopération scientifique.

Tout candidat(e) à une mission de coopération scientifique de l'AUF est fortement incité(e) à rechercher d'autres soutiens lui permettant de combler tous les besoins rencontrés durant sa période de mobilité, particulièrement auprès de son établissement d'origine et/ou d'accueil.

2. OBJECTIFS

Dans le cadre de ses projets, la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF se propose de soutenir les établissements situés dans la région du Moyen-Orient qui souhaitent développer la coopération inter-universitaire avec d'autres établissements membres de l'AUF, en recevant un enseignant(e) et/ou chercheur(e) du Nord ou du Sud, afin de dispenser un cours ou un séminaire, encadrer ou participer à la soutenance d'une thèse, ou assurer une expertise. Dans le pays hôte, l'enseignant(e) peut ou pourrait être sollicité(e) par un autre établissement pendant son séjour.

La crise sanitaire a eu un impact considérable sur l'enseignement supérieur et la recherche, en particulier en ce qui concerne les mobilités internationales. A ce titre, l'AUF au Moyen-Orient adapte son dispositif d'appui aux mobilités pour accompagner au mieux ses établissements membres à faire face à cette crise. Ainsi, dans le cadre de son appel à candidatures pour des missions de coopération scientifique, les candidatures proposant des missions d'enseignement à distance seront éligibles.

Ces missions doivent :

- être utiles au renforcement des capacités des universités de la région Moyen-Orient ;
- favoriser les échanges et la collaboration scientifique entre universités ;
- aboutir si possible au développement d'autres activités ou partenariats entre les universités concernées ;
- être programmées sur l'année universitaire 2021-2022 (fin au plus tard le 31 juillet 2022). Une mission non effectuée durant ladite période ne peut en aucun cas être reportée à l'année suivante.

La priorité est donnée aux mobilités Sud-Sud et aux thématiques prioritaires de la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF (cf. point 10).

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE

L'enseignant(e) et/ou chercheur candidat(e) doit :

- justifier de ses titres et du statut d'enseignant(e) et/ou chercheur(e) en exercice au sein d'un établissement membre de l'AUF situé dans un pays différent de l'établissement d'accueil ;
- justifier d'une invitation par l'établissement d'accueil ;
- s'engager à remettre à l'AUF un rapport d'activités dans les deux mois suivant sa mobilité.

L'établissement d'accueil doit :

- être membre de l'AUF Moyen-Orient et à jour dans le paiement de sa cotisation à l'AUF ;

- justifier de l'opportunité de la mission en fonction de ses besoins et de sa capacité d'accueil ;
- produire l'ensemble des pièces demandées ;
- participer à la prise en charge financière de l'enseignant(e) (rémunération des heures d'enseignement, logement, repas, etc.) ;
- déclarer toute autre prise en charge financière.

L'établissement d'origine doit :

- être membre de l'AUF et situé en dehors du pays de l'établissement demandeur de la mission.

- (1) Chaque demande peut indiquer deux enseignants en distinguant un choix principal et un choix suppléant. L'enseignant suppléant ne sera pris en charge pour la mission d'enseignement qu'en cas d'indisponibilité de l'enseignant principal (accident, maladie...) à la période convenue. Les mêmes documents sont exigés dans le dossier pour l'enseignant principal et pour l'enseignant suppléant. En cas d'indisponibilité des deux enseignants, la mission sera annulée.

4. PROCEDURE DE SELECTION DES CANDIDATURES

Le formulaire doit être complété en ligne à l'adresse <https://formulaires.auf.org/>

Après examen de la recevabilité, les dossiers sont soumis à l'évaluation puis au classement de la Commission régionale d'experts (CRE) de la Direction régionale Moyen-Orient. Conformément aux usages universitaires, **les décisions de la CRE sont rendues de façon souveraine**. La présélection s'effectue sur la base de la qualité de la candidature et à concurrence des financements disponibles. Une liste d'attente peut également être établie. Les candidat(e)s sélectionné(e)s, en listes principale et d'attente, seront informé(e)s par courrier électronique. Les résultats définitifs sont mis en ligne à l'adresse : <http://www.auf.org/moyen-orient>

5. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont les suivants :

- cohérence entre le profil de l'enseignant(e) et/ou chercheur(e) pressenti et l'enseignement ou le projet de recherche visé ;
- cohérence de la demande avec les besoins de l'université d'accueil ;
- objectifs scientifiques et académiques attendus ;
- inscription de la mission dans le cadre d'un projet structurant de l'établissement d'accueil et de transfert de compétences ;
- participation financière à la prise en charge de l'enseignant(e) par l'établissement d'accueil demandeur de la mission ;
- flux de mobilité (priorité aux mobilités Sud/Sud, puis Nord/Sud) ;
- équilibre entre les genres des candidats (la priorité sera donnée aux femmes à qualité scientifique égale) ;
- dimension francophone du projet et utilisation de la langue française dans le cadre des activités liées à la mission ;
- priorité sera donnée aux candidats qui postulent pour la première fois dans le cadre de ce programme d'appui.

6. CALENDRIER

15 janvier 2021	: Lancement et diffusion de l'appel à candidature par l'AUF.
31 mars 2021	: Clôture de l'appel à candidature.
Fin mai 2021	: Réunion de la Commission régionale d'experts et sélection des candidat(e)s.
Début juin 2021	: Publication des résultats et notification des candidat(e)s sélectionné(e)s.
1er septembre 2021	: Mise en œuvre des missions entre le 1er septembre 2021 et le 31 juillet 2022.

7. MODALITES DE PRISE EN CHARGE ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

Les missions de coopération scientifique sont de courte durée (de l'ordre d'1 à 2 semaines).

Dans le contexte de la pandémie Covid-19, les déplacements des candidats retenus seront organisés en fonction des calendriers de déconfinement et sous réserve de l'évolution de la situation (dans les pays d'origine et/ou dans les pays d'accueil).

Ces missions peuvent être effectuées à distance si la situation ne permet pas le déplacement et la présence

physiques à la période convenue, et selon la situation de l'organisme d'accueil.

La prise en charge de la mission comprend au maximum :

- un **titre de transport aller-retour en classe économique** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) mis à la disposition du bénéficiaire. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'Agence universitaire de la Francophonie, selon les disponibilités et au prix le plus avantageux ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge ; les pénalités de modification ou d'annulation sont à la charge du bénéficiaire). Le titre de transport peut être substitué par des perdiem, de 110 euros par nuitée versée dans la limite de la durée de la mission accordée et sur une période maximale de 8 jours ;
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement** dans le pays d'accueil. Le (la) bénéficiaire devra en outre justifier des vaccinations requises pour se rendre dans le pays d'accueil.
- compte tenu de la situation de la pandémie Covid-19, une contribution aux prestations versées au bénéficiaire est envisageable lorsque la mission est effectuée à distance, selon les barèmes en vigueur à l'AUF.

Les universités d'accueil régleront les prestations des bénéficiaires lorsque la mission s'effectue en présentiel. De façon générale, une contribution de l'université d'origine du missionnaire, et/ou de l'université d'accueil, et/ou d'un autre organisme, est souhaitable.

8. OBLIGATIONS DES ETABLISSEMENTS

Les établissements d'accueil et d'origine du missionnaire s'engagent à faire respecter le présent règlement ainsi que ceux en vigueur au sein de l'établissement d'accueil. Ils s'engagent également à informer le missionnaire des lois et règlements du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui (elle) en matière d'entrée et de séjour sur le territoire, ainsi qu'en matière sanitaire.

Au terme de la mobilité, les établissements d'accueil et d'origine du missionnaire s'engagent à communiquer à l'AUF le rapport de mobilité du bénéficiaire (compte-rendu de mission, appréciation du séjour, intérêt scientifique et pédagogique, suites données à cette participation...), dans un délai de 2 mois.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit obligatoirement être complété EN LIGNE. L'établissement d'accueil (établissement demandeur de la mission) ne peut compléter qu'un seul dossier de candidature par missionnaire accueilli.

TOUTES LES PIÈCES DU DOSSIER DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉES OU TRADUITES EN FRANÇAIS ET ÊTRE EN FORMAT PDF.

Pour être recevable, le dossier doit comprendre la totalité des pièces suivantes:

- le plan des activités à assurer ;
- un curriculum vitae actualisé, en français de l'enseignant (e) et/ou chercheur(e) missionnaire (et du suppléant s'il y a lieu) ;
- l'accord de principe de l'enseignant(e) et/ou chercheur(e) (et du suppléant s'il y a lieu) d'animer les activités prévues (faire un plan détaillé des activités) ;
- la lettre d'invitation du responsable académique de la structure d'accueil justifiant l'opportunité de la mission et précisant la participation financière de l'établissement (signée par le plus haut responsable de l'établissement ou une autorité déléguée) ;
- l'accord du supérieur hiérarchique de l'enseignant(e) et/ou chercheur(e) (signé par le plus haut responsable de l'établissement ou une autorité déléguée) ;

Le dossier de candidature doit être déposé en ligne au plus tard le 31 mars 2021 (à 12h00, heure de Beyrouth).

À noter que certains documents pourront être demandés ultérieurement en version originale.

Face à la crise sanitaire mondiale, la Direction régionale Moyen-Orient adapte son mode de fonctionnement et propose une alternative de collecte des dossiers de candidatures, en cas de fermeture des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, tout document nécessitant la signature des autorités des établissements d'origine et/ou d'accueil (Président, Recteur, Doyen, encadrant) peut être remplacé par un courrier électronique envoyé

directement aux services de l'AUF par les signataires concernés ou, à défaut, par le doyen de la faculté concernée.
 Adresse d'envoi : enseignement-mo@auf.org

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION

Au moins un mois avant le début de la mission :

- L'ordre de mission de l'université de rattachement de l'enseignant(e), mentionnant les dates et objectifs de la mission ;
- Copie de la page d'identification du passeport et des visas en cours de validité

10. THEMATIQUES PRIORITAIRES DE LA DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT DE L'AUF

- Environnement
- Gouvernance publique
- Santé et sciences de la vie
- Langue française, diversité culturelle et linguistique
- Sciences et technologies
- Tourisme et patrimoine
- Eau et gestion des ressources naturelles
- Energies

11. LES CANDIDATURES DOIVENT S'INSCRIRE DANS L'UNE DES DISCIPLINES DÉFINIES PAR L'AUF

Domaine	Discipline
Biotechnologies	Biotechnologie environnementale
	Biotechnologie industrielle
	Biotechnologies médicales
Mathématiques, statistiques et informatique	Informatique
	Mathématiques
	Statistiques
Sciences agricoles	Agriculture
	Agroalimentaire
	Agronomie
	Pêche, halieutique
	Production laitière
	Productions animales
Sciences de l'éducation	Sylviculture, foresterie
	Éducation des adultes
	Enseignement spécialisé
	Formation à distance
	Formation des enseignants
	Ingénierie des formations
	Pédagogie
	Didactique
Systèmes éducatifs	
Génie	Technologies éducatives
	Génie aérospatial
	Génie agroalimentaire
	Génie agroenvironnemental

Sciences de l'ingénieur	Génie chimique
	Génie civil, géologique et minier
	Génie des matériaux et de la métallurgie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie industriel
	Génie mécanique
	Génie physique
Sciences de l'Univers	Astronomie
	Météorologie et autres sciences de l'atmosphère
Sciences de la santé	Médecine
	Médecine vétérinaire
	Médecines alternatives
	Santé publique et salubrité de l'environnement
	Soins de réadaptation
	Pharmacologie
	Soins infirmiers, nutrition, diététique
Sciences de la Terre	Géographie physique
	Géologie
	Géophysique et géodésie
	Océanographie
	Sciences de l'environnement
	Sciences hydrologiques
	Téledétection
Sciences humaines	Aménagement et urbanisme
	Anthropologie
	Archéologie
	Architecture
	Arts
	Géographie humaine
	Histoire
	Langues
	Linguistique
	Littératures
	Philosophie, morale et religion
	Philologie
	Théologie
Traduction	
Sciences naturelles	Biologie
	Ecologie
	Microbiologie
	Phytologie et botanique
	Zoologie
Sciences de la matière	Physique
	Chimie
Sciences sociales	Criminologie
	Démographie
	Psychologie
	Sciences de l'administration
	Sciences de l'information
	Sciences de la gestion
	Sciences économiques

	Sciences juridiques
	Sciences politiques
	Sociologie
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
	Tourisme
	Travail social

12. CONTACTS

Pour toute question relative à cet appel, et pour l'envoi des pièces complémentaires en cas de sélection, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

L'établissement candidat est situé dans l'un des pays de la région Moyen-Orient :		A contacter :
ARABIE SAOUDITE CHYPRE DJIBOUTI EGYPTE EMIRATS ARABES UNIS ETHIOPIE IRAK IRAN	JORDANIE LIBAN PAKISTAN PALESTINE QATAR SOUDAN SYRIE YEMEN	DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT (DRMO) Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P. 11-81, Riad El Solh - Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Tcpie : +961 1 615 884 Courriel : enseignement-mo@auf.org Site Internet : www.auf.org/moyen-orient

Les allocations de la Direction Régionale Moyen-Orient de l'AUF sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.auf.org/moyen-orient/>